

Charte FRAPNA

« La FRAPNA a pour objet la défense, la sauvegarde, la protection, la valorisation de l'environnement, des sites, des paysages, des écosystèmes, des milieux naturels, de la faune et de la flore qu'ils abritent, ainsi que la préservation, la restauration et la gestion des écosystèmes auxquels ils participent ; la lutte contre toute nuisance... » (Extrait des statuts de FRAPNA Région).

Les principes de la FRAPNA : nature, environnement et "développement durable"

- La nature, les milieux et sites naturels, la biodiversité et l'ensemble des écosystèmes sont des patrimoines précieux et irremplaçables. Nous devons les protéger pour préserver un environnement sain, à transmettre à nos enfants. L'impact des activités humaines doit être mieux maîtrisé pour éviter des effets irréparables.
- La croissance, les sciences et la technique qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie pour une partie de l'humanité, ont entraîné des conséquences néfastes qui menacent aujourd'hui l'équilibre des écosystèmes et à terme la paix entre les hommes.
- Le vrai progrès consiste à développer une qualité de vie pour tous les habitants de la planète. Le développement se mesure en termes de santé, sécurité, citoyenneté, relations humaines, culturelles et spirituelles, environnement (et notamment l'accès à une nature diversifiée, à la tranquillité) et de préservation du patrimoine écologique.
- Le développement durable doit répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Développement durable, protection des écosystèmes et patrimoine naturel sont intimement liés. C'est dans cette perspective que la FRAPNA poursuit ses actions pour une gestion responsable de l'environnement et des ressources.

Les objectifs de la FRAPNA

- Préserver la biodiversité, les milieux et les paysages (protection des espèces, de la faune, de la flore et des écosystèmes dont elles dépendent), et notamment les zones humides, les écosystèmes forestiers et montagnards, les landes et prairies extensives, les « poumons verts » des villes.
- Combattre la pollution sous toutes ses formes : les pollutions de l'eau, des sols, de l'air et leurs conséquences (les rejets de gaz à effet de serre, la contamination des produits alimentaires...).
- Réduire la production de déchets, développer le recyclage, limiter les impacts environnementaux des déchets inévitables.
- Réduire la consommation énergétique. Sortir du nucléaire et mettre fin aux risques et à la production de déchets radioactifs. Développer la production locale d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.
- Optimiser les déplacements de personnes et de marchandises et développer les transports collectifs économes. Redonner une qualité de vie aux villes (zones piétonnes, pistes cyclables, espaces verts, réduction des nuisances sonores...).
- Maîtriser l'étalement des agglomérations pour éviter le mitage des paysages, la destruction des sites naturels péri-urbains et la croissance anarchique des besoins de déplacements.
- Favoriser une agriculture et une consommation orientées vers une meilleure qualité des produits, la protection durable du patrimoine rural, les productions locales et la pérennisation de l'emploi en milieu rural.
- Appliquer le principe de précaution dans tous les domaines de la santé, de la consommation et de l'environnement. Mettre en place un contrôle démocratique fort des évolutions techniques et scientifiques et de leurs usages.
- Réformer l'organisation et l'exercice de la chasse pour la rendre compatible avec la biodiversité et le respect de tous les usagers des espaces naturels.
- Réorienter l'organisation de l'économie vers un développement local riche en emplois, plutôt que la surconsommation des ressources et la croissance aveugle du commerce mondial.

Le fonctionnement de la FRAPNA

- La FRAPNA est une association sans but lucratif, déclarée d'Utilité Publique et agréée par le Ministère de l'Environnement. L'adhésion de personnes et d'associations à la FRAPNA implique leur adhésion à cette charte.
- La FRAPNA est indépendante de toute entreprise, collectivité, organisation politique ou religieuse. En application de ses statuts, elle est gérée par décisions collectives de ses adhérents.
- La FRAPNA est constituée de sections départementales qui harmonisent leurs actions dans une association régionale. Les FRAPNA départementales communiquent cette charte à leurs adhérents individuels et associatifs. Elles s'engagent à la mettre en œuvre sur leur territoire et à la respecter dans leurs positions publiques et dans leurs actions.
- La FRAPNA agit notamment par l'animation du débat environnemental, la connaissance des milieux, l'acquisition et la gestion de sites, l'information, la participation à des instances officielles, négociations, partenariats et propositions. En l'absence d'avancées suffisantes, elle peut engager des actions juridiques, de protestation, voire de blocage, par des moyens non violents.
- La sensibilisation aux enjeux environnementaux, l'information des décideurs et l'éducation à l'environnement sont des priorités politiques de l'action de la FRAPNA.